



HAL
open science

Négociier l'accueil. Migrants, réfugiés et sociétés d'accueil. Introduction

Marianne Amar, Susanne Lachenicht, Isabelle Lacoue-Labarthe, Mathilde Monge, Annelise Rodrigo

► **To cite this version:**

Marianne Amar, Susanne Lachenicht, Isabelle Lacoue-Labarthe, Mathilde Monge, Annelise Rodrigo. Négociier l'accueil. Migrants, réfugiés et sociétés d'accueil. Introduction. *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, 2021, Négociier l'accueil. Migrants, réfugiés et sociétés d'accueil, 36, pp.5270. 10.4000/diasporas.5270 . hal-03602921

HAL Id: hal-03602921

<https://hal.science/hal-03602921>

Submitted on 20 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction

Marianne AMAR, Susanne LACHENICHT, Isabelle LACOUÉ-LABARTHE,
Mathilde MONGE et Annelise RODRIGO

« Montrez-moi patte blanche, ou je n'ouvrirai point », demande le chevreau méfiant au loup dans la fable de La Fontaine – et ce dernier de commenter: « Patte blanche est un point chez les loups, comme on sait, rarement en usage. » Dans cette version de l'histoire, le loup tourne casaque, le ventre vide¹.

Cette métaphore de la patte blanche passée dans le langage commun traduit le fossé entre les représentations des flux migratoires (notamment vers l'Europe) véhiculées par les discours politiques et médiatiques, et la réalité infiniment plus complexe des stratégies migratoires contemporaines et de l'accueil. Ainsi, elle accrédite l'idée d'une nette séparation entre un « au-dedans » et un « au-dehors », et de son inscription en un point géographique précis, clairement identifié – la frontière –, au pied duquel les candidats à l'accueil viendraient en masse « frapper à la porte ». Dans ces représentations, ceux que les mêmes discours politiques et représentations médiatiques désignent couramment sous le vocable essentialisant de « migrants » restent souvent perçus comme une menace. Cette notion de « migrant » suscite des préjugés, de la méfiance, des craintes profondes, voire existentielles; en conséquence, des milliers d'enfants, de femmes, d'hommes s'entassent dans des camps non

seulement en Europe mais partout dans le monde, aboutissant à des situations violentes et tragiques, de la jungle de Calais en France aux incendies de Moria, sur l'île de Lesbos, en Grèce. Pour n'évoquer que le cas européen, SOS Méditerranée et d'autres organisations humanitaires doivent négocier pied à pied l'accueil de leurs navires de secours². Et, parfois, comme dans le cas des Palestiniens, ce rejet d'un accueil permanent contraint des milliers d'hommes et de femmes à vivre dans des camps depuis des générations, sans que l'on puisse imaginer une issue³. Depuis 2015, ce que l'on appelle la « crise des migrants » a provoqué des controverses houleuses dans la sphère publique, à l'échelle internationale. En Allemagne, en Grèce, en Italie, en France, en Grande-Bretagne, en Hongrie, en Pologne, en Suède, dans d'autres pays européens, mais aussi aux États-Unis, en Australie et au Canada, elle a tendu les débats, divisant les opinions publiques et suscitant un renouveau des nationalismes et de la xénophobie.

1. Les auteures remercient Laure Teulière et Alexandre Massé pour leur aide dans l'élaboration d'une première version de cette introduction, ainsi que Mathieu Grenet et Jack Thomas, dans la finalisation de ce travail.

2. Voir par exemple Julia Pascual, « SOS Méditerranée et MSF annoncent une nouvelle campagne de secours des migrants en mer », *Le Monde*, 21 juillet 2019 [En ligne], consulté le 18 décembre 2020. URL: https://www.lemonde.fr/international/article/2019/07/21/sos-mediterranee-annonce-une-nouvelle-campagne-de-secours-en-mer_5491774_3210.html. Parmi les publications les plus récentes, Camille Schmall, *Les damnées de la mer*, Paris, La Découverte, 2020.

3. Alessandro Petti, « Refugee heritage. Justification for inscription », *Humanities*, 6, 2017, n° 3, art. n° 66. URL: <https://doi.org/10.3390/h6030066>.

Cette « crise des migrants » s'avère en fait bien mal nommée. D'abord, parce que cette tournure fait porter la charge de la crise sur les migrants eux-mêmes. De plus, la notion de « crise des migrants » éclipse les crises dans les pays de départ – conflits internationaux, guerres civiles, génocides, discriminations qui relèvent de la Convention de Genève, mais aussi crises économiques et sociales, crises environnementales qui peuvent pousser à aller chercher sous d'autres cieux une vie possible et l'espoir d'un avenir meilleur. Toujours du côté des pays de départ, l'intensification des migrations en temps de mondialisation dessine une géographie à l'échelle du monde mais les circulations demeurent finalement limitées (3,5 % de la population mondiale vit hors de son pays de naissance). Elles sont surtout loin d'être toutes orientées vers les pays à revenus élevés, dits « du Nord ». Ainsi, les migrations Sud-Sud, oubliées des récits médiatiques occidentaux, progressent rapidement depuis les années 1990; les migrants originaires de pays d'Afrique et d'Asie vivent désormais en majorité dans leur région d'origine, tendance plus marquée encore pour les réfugiés et déplacés internes⁴.

Si l'on se place du point de vue des pays d'accueil dits du Nord, du moins dans la perspective historique que nous adoptons ici, il est nécessaire, pour comprendre cette « crise », de renverser la perspective et de travailler sur le durcissement des politiques d'asile et d'immigration. Car en multipliant les obstacles, en cherchant à bloquer les migrants loin de leurs frontières, ces pays les amènent à emprunter des routes de plus en plus risquées qui conduisent aux drames

4. Sur les principaux pays d'accueil et de départ, pour les différentes catégories de migrants internationaux, on se reportera au dernier rapport de l'Organisation internationale des migrations, *État de la migration dans le monde 2020*, <https://www.iom.int/wmr/reports>.

en Méditerranée. On serait donc tenté de parler d'une crise de l'accueil⁵, mettant ainsi l'accent sur les restrictions mises à l'arrivée des migrants plutôt qu'à des « flux » dont l'ampleur serait à la source des blocages. En réalité, cette crise entamée au tournant du XXI^e siècle se révèle si durable et si profonde qu'elle conduit à remettre en cause l'usage même du terme de « crise » : l'année 2015 marque à cet égard une accélération, plus qu'un tournant. Enfin, la complexité de la situation migratoire contemporaine tient à la diversité des acteurs à l'œuvre. Les différentes mobilisations de citoyens aux engagements contradictoires – pensons, pour ne parler que des Alpes, à ceux qui portent secours aux migrants dans la vallée de la Roya face aux militants d'extrême droite⁶ qui veulent les empêcher de passer la frontière italienne – mettent en avant l'existence de stratégies et de conceptions radicalement différentes de l'accueil. Les débats dans l'espace public s'organisent généralement autour de deux logiques opposées : pour les uns, le devoir d'accueillir et de porter assistance aux individus, aux groupes et aux peuples en danger; pour les autres, l'argument malthusien ancien mais largement accepté selon lequel les ressources d'un territoire sont limitées⁷ et que

5. Annalisa Lendaro, Claire Rodier, Youri Lou Vertongen, *La crise de l'accueil: frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 2019.

6. Ces militants se qualifient d'« identitaires ». Le choix de ce terme ne doit rien au hasard et s'inscrit dans une politique de communication. Yannick Cahuzac, Stéphane François, « Les stratégies de communication de la mouvance identitaire. Le cas du Bloc identitaire », *Questions de communication*, 2013, n° 23 [En ligne], consulté le 14 décembre 2020. URL : <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/8455#ftn1>.

7. Patrick Boucheron (dir.), *Migrations, réfugiés, exil*, Paris, Odile Jacob, 2017; Michel Agier, Anne-Virginie Madeira, *Définir les réfugiés*, Paris, Presses universitaires de France, 2017; Olivier Clochard, Migreurop, *Atlas des migrants en Europe: approches critiques des politiques migratoires*, Malakoff, Armand Colin, 2017.

l'on ne saurait accueillir des gens d'ailleurs sans mettre en danger les populations données « déjà installées » voire « originaires du pays ». « Danger » qui serait d'ordre économique et social (concurrence au travail, pour ne citer que cet exemple), mais aussi « identitaire ». D'aucuns craignent en effet – et il n'y a là rien de neuf – que « l'identité » de la « nation »/du « peuple »/des « autochtones » soit menacée si les nouveaux venus étaient trop nombreux et/ou trop « différents ». L'afflux d'individus porteurs de pratiques exogènes finirait par générer des formes de groupes institutionnellement ou culturellement encapsulés dans la société d'accueil. Si les craintes sont exacerbées du côté des sociétés d'accueil, les attentes le sont tout autant du côté de ceux qui demandent à être accueillis. C'est dans ce contexte géopolitique tendu que s'inscrivent les nouvelles recherches autour de l'accueil et de ses acteurs⁸ qui ont conduit à questionner à nouveaux frais un certain nombre d'objets des sciences humaines et sociales à l'aune de cette situation migratoire. Ainsi, la notion d'hospitalité – étroitement liée à celle de l'accueil et interrogée dès 1997 par Jacques Derrida

– a été depuis travaillée par de nombreux auteurs mais également par des artistes. Les historiens ont aussi renouvelé leurs approches, suivant en cela l'invitation de Nancy Green à inscrire l'accueil dans des analyses plus larges et plus complexes des migrations, loin de débats contemporains volontiers binaires⁹. Si « examiner et réinterpréter les structures autour du processus migratoire à la lumière du choix individuel, et vice versa », ne permet pas d'en tirer une vérité historique intangible, leur mise en tension ouvre la porte à une remise en chantier de vérités admises et difficilement interrogeables par des biais traditionnels¹⁰. Les mêmes trajectoires apparaissent dès lors sous un jour nouveau : moins linéaires, plus ouvertes, plus incertaines aussi, et les temporalités migratoires alternent attentes, hésitations et accélérations¹¹. Dans ces nouveaux récits des migrations, les individus ou les groupes qui quittent leurs maisons, leurs villages, leurs villes, leurs pays, ne trouvent pas *ipso facto* asile dans un territoire, même gouverné selon des principes dits « humanistes ». L'accueil se négocie. Il est demandé, sollicité, plaidé¹² ; il fait l'objet

8. La production scientifique autour des migrations en général, et de l'accueil en particulier, connaît depuis une vingtaine d'années un net renouveau, qui traverse toutes les périodes historiques. On consultera le chapitre « Recherches et analyses sur la migration : Croissance, portée et contributions récentes », dans Organisation internationale des migrations, *Etat de la migration dans le monde...*, *op. cit.* ; Jacques Derrida, Anne Dufourmantelle, *De l'hospitalité*, Paris, Calmann-Lévy, 1997 ; Jacques Derrida, *Cosmopolites de tous les pays, encore un effort!*, Paris, Galilée, 1997. Parmi les nombreuses et récentes publications autour de l'hospitalité : Anne Gotman, *Le sens de l'hospitalité : essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Paris, Presses universitaires de France, 2001 ; Fabienne Brugère, Guillaume Le Blanc, *La fin de l'hospitalité*, Paris, Flammarion, 2017 ; Michel Agier, *L'étranger qui vient : repenser l'hospitalité*, Paris, Le Seuil, 2018 ; Zygmunt Bauman, *Étrangers à nos portes : pouvoir et exploitation de la panique morale*, trad. Frédéric Joly, Paris, Premier Parallèle, 2020.

9. Voir Nancy L. Green, « The comparative method and poststructural structuralism: New perspectives for migration studies », in Jan et Leo Lucassen (eds.), *Migration, Migration History, History: Old Paradigms and New Perspectives*, Bern, Berlin, Brussels, Peter Lang, 2005, p. 57-72.

10. *Ibid.*, ici p.72 ; voir aussi Susanne Lachenicht, « Learning from past displacements? The history of migrations between historical specificity, presentism and fractured continuities », *Humanities*, 7, 2018, art. n° 36 [En ligne], consulté le 20 décembre 2020. URL : <https://doi.org/10.3390/h7020036>.

11. Laurent Vidal, Alain Musset (dir.), *Les territoires de l'attente. Migrations et mobilités dans les Amériques (xix^e-xx^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

12. Sur l'art d'écrire, individuel ou collectif, des réfugiés qui sollicitent l'accueil, voir Gérard Noiriel, *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile, xixe-xxe siècles*, Paris, Librairie A. Fayard/Pluriel, 2012, p. 249-301.

de stratégies de la part des acteurs concernés; il s'accompagne de tractations, voire de transactions, et souvent de la nécessité d'argumenter l'aide internationale auprès des populations qui accueillent les réfugiés/migrants. Il s'agit finalement toujours d'un même enjeu central: puiser dans les ressources territoriales pour en faire bénéficiaire, sous quelque forme que ce soit – alimentation, secours militaire, diplomatique –, une population « non autochtone ». Ces logiques de l'accueil sont anciennes. Elles sont aussi labiles. Durant l'époque moderne, les débats faisaient apparaître ceux qui souhaitaient entrer et s'installer dans un territoire tantôt comme « utiles », tantôt comme « menaçants »¹³. La terminologie les concernant est d'ailleurs mouvante: « migrants », terme contemporain englobant, « demandeurs d'asile », « exilés », mais aussi « réfugiés », qui est apparu dans l'usage qu'on lui connaît pour désigner les huguenots en fuite à la fin du xvii^e siècle. Elle est souvent performative dans l'accueil qui leur est réservé, car elle catégorise les individus: en les nommant, elle les décrit, fixe leur origine, leurs motifs de départ, leurs attentes, leurs espoirs. Le nom, en soi, importe peu, puisque le

contexte, toujours mouvant, en change le sens et les effets concrets. Le même mot désignera tour à tour des individus désirables ou non, et surtout d'ailleurs des statuts temporaires, révocables ou conditionnés. Historiciser ces catégorisations apparaît alors comme un moyen de lever le voile sur des représentations binaires, qui occultent toute part d'incertitude dans l'histoire des migrations¹⁴.

Les contributions réunies dans ce numéro, rassemblées à la suite d'un colloque tenu du 20 au 22 mars 2019 à l'Institut historique allemand de Paris, visent à interroger l'hospitalité dans la longue durée (de la fin du Moyen Âge à nos jours) en réfléchissant aux discours et pratiques des différents acteurs étatiques ou institutionnels qui interviennent dans la décision d'accueillir ou non des populations migrantes. Elles invitent à penser l'accueil comme un processus de négociation, qui mène à la catégorisation des migrants en fonction des textes qui régissent leur situation, mais également en fonction d'enjeux propres aux multiples acteurs de cette négociation. En fin de compte, il s'agit d'entreprendre un exercice de comparaison entre ces différents agents, mais aussi entre les stratégies qu'ils mettent en place. Il s'agit en outre de suivre l'évolution des représentations des populations migrantes, en choisissant (et c'est l'un des principaux apports de ce numéro) de montrer comment les situations de crise et d'éclatement de la prise de décision permettent précisément la négociation. À cet égard, on retrouve ici la complémentarité entre une histoire « *top-down* », de plus en

13. Pour les périodes anciennes, voir l'entretien avec Claudia Moatti dans le présent dossier, ainsi que le bilan proposé dans Elena Isayev, Evan Jewell (eds.), « Displacement and the humanities: Manifestos from the ancient to the present », *Humanities*, 8, 2019 [En ligne]. URL: https://www.mdpi.com/journal/humanities/special_issues/Manifestos_Ancient_Present. La littérature sur la période moderne est abondante, voir notamment la récente synthèse de Susanne Lachenicht, « Refugees and refugee protection in the Early Modern Period », *Journal of Refugee Studies*, 30, 2017, n° 2, p. 261-281 [En ligne], URL: <https://doi.org/10.1093/jrs/few015>, mais aussi Alexander Schunka, « Konfession und Migrationsregime in der Frühen Neuzeit », *Geschichte und Gesellschaft*, 35, 2009, n° 1, p. 28-63; Lien Bich Luu, « "Taking the bread out of our mouths": Xenophobia in early modern London », *Immigrants & Minorities*, 19, 2000, n° 2, p. 1-22; Jean-François Dubost, *La France italienne, xv^e-xvii^e siècles*, Paris, Aubier, 1997.

14. Naïma Ghermani, « *Nous, pauvres exilés* »: *généalogie du droit d'asile au xvii^e siècle*, mémoire inédit pour l'obtention de l'habilitation à diriger les recherches, Paris, École pratique des hautes études, 2020. Voir également le projet de recherche « The invention of the refugee in Early Modern Europe », NWO Project 2018-2023, mené par Geert Janssen (Universiteit van Amsterdam), <http://www.inventionoftherefugee.com/>.

plus concurrencée (ou nuancée?) par une histoire au « ras du sol » ou « par le bas ».

Les scènes de la négociation

Les différentes interventions du colloque ont permis de souligner que la négociation est possible précisément parce qu'elle n'est pas seulement le fait de deux acteurs face à face, comme le représentent parfois les caricatures de presse : une société incarnée dans un État (classiquement personnifié en une Marianne ou une statue de la Liberté) face à des individus isolés, souvent en haillons. À la manière d'un mobile en mouvement perpétuel, il s'agit plutôt d'une constellation d'acteurs et dont la position relative se révèle éminemment fluctuante en fonction du contexte et de son rôle au sein du processus institutionnel.

Les autorités politiques jouent un rôle crucial en tant que garantes du droit et gardiennes des frontières. Mais on ne saurait se laisser distraire par le mirage du modèle jacobin. Si l'on regarde du côté des pays d'accueil évoqués dans ce dossier, dans le contexte de la partition de l'Inde qu'étudie Anindita Ghoshal, le gouvernement central mais aussi les gouvernements des États indiens ont décidé de l'entrée d'immigrants (gouvernement central de l'Inde) ou de leur refus (gouvernement de l'État indien d'Assam). Au sein d'un même pays, en particulier pour les États fédéraux comme les États-Unis, le Canada (évoqué par Annelise Rodrigo) ou encore l'Allemagne et la RFA (dont traite Caroline Moine), l'arrivée de migrants et de réfugiés varie selon les intérêts des différentes institutions qui participent aux discussions autour de l'accueil. Autrement dit, l'État national n'est pas la seule entité politique à prendre en compte. Les régions, les États fédéraux, mais également des territoires plus réduits comme les villes ont

des intérêts à défendre, sans compter la compétition entre pays d'accueil qui peut procurer aux migrants des marges d'action supplémentaires. L'échelle nationale ne s'est en effet imposée que progressivement comme celle où se joue l'accueil ; la multiplicité des instances est en revanche patente pour les époques plus anciennes : villes dotées de privilèges et structures étatiques et princières concurrençaient les différents territoires seigneuriaux, pour lesquels l'accueil de « migrants » était un moyen d'affirmer son autonomie politique ou symbolique comme de renflouer les caisses¹⁵.

On l'a dit, les institutions politiques ne sont pas seules face aux migrants : les organisations non étatiques ont aussi un rôle crucial. Associations de tout bord, ainsi que médias ou individus isolés prennent la parole et souvent agissent au Canada durant la Seconde Guerre mondiale, le Congrès juif canadien (CJC) et le Canadian National Committee on Refugees (CNCR) se mobilisent pour négocier l'admission de « personnes déplacées ». Au Chili, lors du coup d'État de 1973, plusieurs

15. La littérature est vaste, il est possible de citer Hanna Sonkajärvi, *Qu'est-ce qu'un étranger? Frontières et identifications à Strasbourg (1681-1789)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2008 ; Simona Cerutti, *Étrangers. Étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Paris, Bayard, 2012 ; Jacques Bottin et Donatella Calabi, *Les étrangers dans la ville. Minorités et espace urbain du bas Moyen Âge à l'époque moderne*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1999 ; Wolfgang Kaiser, « Extranéités urbaines à l'époque moderne », in Pilar González-Bernaldo, Manuela Martini et Marie-Louise Pelus-Kaplan (dir.), *Étrangers et sociétés. Représentations, coexistences, interactions dans la longue durée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 77-86 ; Susanne Lachenicht, *Hugenotten in Europa und Nordamerika: Migration und Integration in der Frühen Neuzeit*, Francfort-sur-le-Main, Campus Verlag, 2010, p. 45-104 ; Mathilde Monge, Natalia Muchnik, *L'Europe des diasporas, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2019, p. 253-300.

institutions internationales ont joué un rôle central dans l'acheminement des demandeurs d'asile vers les ambassades, comme le Haut Commissariat aux réfugiés, le Conseil œcuménique des Églises ou encore le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (Caroline Moine). En Angleterre, le « Comité pour la beauté politique » (Committee for Political Beauty) a choisi la performance artistique et la provocation pour promouvoir ses valeurs morales et civiques. Des voix individuelles s'élèvent également, et l'on se souvient le plus souvent des plus spectaculaires, notamment celles des artistes, comme le Chinois Ai Weiwei qui a « emballé » dans des gilets de sauvetage le Konzerthaus à Berlin en 2016 (Amy Williams et Bill Niven). Et puis, évidemment, « la foule », ultime expression d'une société civile sans médiation apparente, à l'image de la population turque se rassemblant aux portes du consulat français de Smyrne (aujourd'hui Izmir) en 1821, outrée que des étrangers donnent asile à des sujets du sultan sur son propre territoire.

Pour comprendre les modalités de l'accueil et leur évolution, il ne suffit pas de les observer par en haut. En les regardant « par en bas », en multipliant les échelles et les points d'observation, on mesure la distance parfois abyssale séparant les différents acteurs, y compris au sein même de la sphère politique. La négociation, en effet, commence « au guichet¹⁶ » : les différents agents de l'État interprètent les décisions venues « d'en haut », laissant une latitude plus ou moins grande à l'accueilli venu défendre sa cause pour se conformer aux modèles prescrits. Ces agents, aux profils très divers, ont des capacités décisionnelles très variées et un bagage culturel, politique, religieux tout aussi hétérogène.

16. Alexis Spire, *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005.

À Smyrne, Larnaca et Scio en 1821-1822, dans le contexte de l'insurrection grecque contre l'Empire ottoman, dont la péninsule hellénique fait partie, de nombreux Grecs cherchent refuge dans les ambassades étrangères. Les consuls de France font face aux représentants de la Sublime Porte – mollah, sardar ou pacha –, avec qui ils traitent, car ces fonctionnaires et envoyés ne « supportent pas, en effet, que des consuls puissent soustraire des Grecs à leur souveraineté » (Alexandre Massé).

Les contributions au colloque se sont particulièrement attachées au cas des diplomates, ceux des pays « de départ » et ceux des États d'accueil, en poste à l'étranger, qui peuvent se tenir aux côtés des hommes et des femmes en quête d'une terre de refuge. C'est le cas des morisques, Ibériques descendants de musulmans, à la recherche d'une terre d'accueil dans la péninsule italienne au XVII^e siècle (Bruno Pomara Saverino). Dans ce cas spécifique, les diplomates italiens à Madrid observent, communiquent et essaient d'accompagner le choix des migrants qu'ils souhaitent accueillir dans les différents États qu'ils représentent. Pour ces diplomates, la distance qui les sépare des autorités dont ils dépendent s'avère un facteur déterminant dans la prise de décision. Dans le « tiers-lieu » qu'est la Grèce du premier XIX^e siècle, province de l'Empire ottoman, la France est représentée par les consuls, en particulier ceux en poste à Smyrne, Larnaca et Scio. Au milieu du soulèvement de la population grecque contre l'autorité ottomane, ils doivent prendre des décisions rapides, loin de la métropole, parfois en contradiction avec les intérêts de leur autorité de tutelle, et ils en arrivent à désobéir (Alexandre Massé). Dans une situation similaire, un siècle et demi plus tard, à Santiago du Chili secoué par le coup d'État du général Pinochet, face à l'éloignement des États d'origine et à la rapidité des événements sur place, le tissu des modèles

d'action s'est recomposé, comme le montre Caroline Moine. Sa contribution propose précisément de réfléchir au processus de négociation de l'asile diplomatique au cœur même de la crise qui mobilise de nombreux acteurs, issus ou non du milieu des diplomates et amenés parfois de manière surprenante à travailler ensemble¹⁷. Comment, dans le domaine des pratiques diplomatiques, les contraintes politiques, sociales et géographiques locales doivent-elles composer avec des enjeux nationaux et internationaux¹⁸ ?

Entre droit et normes

Les diplomates français dans l'Empire ottoman comme leurs confrères allemands dans le Chili post-1973 naviguent entre le droit, qui définit les conditions d'accueil, et l'espace de négociation « sur place » pour décider de qui doit être, selon eux, accueilli. Plus généralement, les acteurs de la négociation jouent entre différents référents et sources de normes – qu'elles soient morales, religieuses, économiques, politiques. Nombre de débats publics et scientifiques autour des migrations contemporaines relèvent d'une approche juridique, qu'il s'agisse des droits humains, du droit d'asile, du droit à la protection ou des règles organisant l'entrée et le séjour des étrangers. Cette régulation de la circulation des

personnes et des biens s'inscrit dans une histoire longue qui, comme le rappelle Claudia Moatti, remonte à l'Antiquité et se poursuit tout au long du Moyen Âge et de l'époque moderne. Ainsi, face à ceux qui se trouvaient dans la détresse, se sont instaurées des pratiques qui sont réactivées de bien des manières aujourd'hui : le droit de réclamer asile aux Églises, la codification de l'asile, ou encore les négociations internationales de la protection et de l'asile¹⁹. En Europe, la Réforme a conféré, au début du XVI^e siècle, une nouvelle dimension à la discrimination, à la persécution et à l'expulsion des minorités religieuses²⁰. Les États « impérialistes » européens de l'époque moderne ont développé un droit naturel praxéologique et mené des discussions fondées sur le droit à propos de la charité chrétienne, de l'asile et de l'accueil, qui ont abouti à une standardisation croissante de la protection et de l'asile pour les réfugiés²¹. Pour atteindre leurs objectifs, les acteurs de la négociation argumentent, dans un premier temps, en fonction des exigences posées par le droit, selon des procédures elles

17. Laurence Badel, Stanislas Jeannesson, « Introduction. Une histoire globale de la diplomatie? », *Monde(s)*, 5, 2014, n° 1, p. 6-26.

18. Johannes Paulmann, « Diplomatie », in Jost Dülffer, Wilfried Loth (eds.), *Dimensionen internationaler Geschichte*, Munich, Oldenbourg, 2012, p. 47-64; Ursula Lehmkuhl, « Entscheidungsprozesse in der internationalen Geschichte. Möglichkeiten und Grenzen einer kulturwissenschaftlichen Fundierung außenpolitischer Entscheidungsmodelle », in Jürgen Osterhammel, Wilfried Loth (eds.), *Internationale Geschichte. Themen, Ergebnisse, Aussichten*, Munich, Oldenbourg, 2000, p. 187-207.

19. Jenny Rahel Oesterle-El Nabbout, *Zwischen Religion, Recht und Macht. Schutzgeschichte und Schutzgeschichten von Verfolgten (5.-7. Jahrhundert)*, thèse d'habilitation à diriger des recherches, Heidelberg, Universität Heidelberg, 2020; Susanne Lachenicht, *Hugenotten...*, *op. cit.*, p. 193-215; Naima Ghermani, « *Nous, pauvres exilés* »..., *op. cit.*

20. Nicholas Terpstra, *Religious Refugees in the Early Modern World: An Alternative History of the Reformation*, New York, Cambridge University Press, 2015; Benjamin Kaplan, *Divided by Faith. Religious Conflict and the Practice of Toleration in Early Modern Europe*, Londres, Belknap Press of Oxford University Press, 2007; Mathilde Monge, Natalia Muchnik, *L'Europe des diasporas...*, *op. cit.*; Susanne Lachenicht, « Religion und Flucht im spätmittelalterlichen und frühneuzeitlichen Europa », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 66, 2016, n° 26-27, p. 10-17; Susanne Lachenicht, « Refugees and refugee protection », *art. cit.*

21. Voir Naima Ghermani, « *Nous, pauvres exilés* », *op. cit.*, et Susanne Lachenicht, « Refugees and refugee protection », *art. cit.*

aussi organisées par les textes juridiques. Mais très souvent, notamment en cas de « crise », cela ne suffit pas et il leur faut mobiliser d'autres arguments, que l'on peut regrouper autour de trois critères principaux : la souffrance des populations, leur utilité potentielle pour le pays d'accueil et enfin leur caractère inoffensif. Au plus tard depuis la fin du XVIII^e siècle, l'appartenance à une commune humanité apparaît comme un argument pour porter secours à l'autre, au-delà des communautés légitimement récipiendaires des ressources collectives. Cet argument est mobilisé par les institutions d'accueil et constitue pratiquement un impératif catégorique. C'est le cas notamment des consuls de France à Smyrne, Larnaca et Scio lorsqu'ils décident de donner asile aux réfugiés grecs, contre l'avis de leur ministère de tutelle. C'est à nouveau cet argument d'humanité qu'avancent les ambassadeurs de France, d'Allemagne ou de Suède pour accueillir les ressortissants chiliens qui cherchent refuge lors du coup d'État de 1973. La valeur cardinale de l'humanité aurait ainsi pris le relais – au moins partiellement – de la « charité » chrétienne ou de son équivalent dans d'autres religions²².

Dans ces négociations, du côté des migrants, les intérêts en jeu sont le besoin d'être hébergé, d'avoir un toit, des terres à cultiver, ou d'avoir accès à un travail capable de les nourrir en terre d'exil. Du côté des sociétés d'accueil, sont en jeu des considérations sécuritaires et identitaires à géométrie variable en fonction de la conjoncture, mais aussi des besoins démographiques, économiques ou culturels. Dans certains cas, comme celui des morisques étudiés par Bruno Pomara Saverino, ces intérêts peuvent être convergents. Dans d'autres situations, ils apparaissent en concurrence les uns avec les

autres. Mais à travers les siècles, l'utilité constitue une vertu cardinale, comme l'illustre à nouveau l'exemple des morisques dans la péninsule italienne²³ : chrétiens descendants de musulmans de la péninsule Ibérique, convertis puis chassés massivement en 1609, ils étaient soupçonnés d'être des « crypto-musulmans ». Mais cette « identité musulmane » posait en réalité très peu de problème aux princes italiens : d'abord parce que les morisques n'apparaissaient pas comme « trop » nombreux aux yeux des États italiens qui les accueillirent, mais également parce qu'on leur reconnaissait une vraie utilité, en raison de leur compétence dans le domaine agricole, notamment pour le drainage des marais. Dès lors, les princes choisirent de privilégier leurs intérêts démographiques et économiques plutôt que l'homogénéité confessionnelle (réelle ou supposée) de leurs États.

Aux XIX^e et XX^e siècles, l'argument de l'utilité fait pratiquement partie intégrante des demandes d'aide et d'accueil considérées comme « recevables », qu'il s'agisse d'asile ou d'immigration de travail. Si l'utilité est une constante, définir qui est utile et qui ne l'est pas n'a en revanche rien de figé, et peut assez rapidement changer, comme le montre le cas de l'État indien d'Assam dans les années 1930, alors sous domination britannique : après l'accueil de nombreux travailleurs du thé et d'autres paysans du Bengale oriental au début du XX^e siècle, l'arrivée en grand nombre de migrants de la même région dans les années 1930 suscita un vif rejet. Ces travailleurs autrefois bienvenus furent alors qualifiés de « hordes affamées », ou assimilés à une nuée de sauterelles, les renvoyant ainsi à l'univers animal et singulièrement des insectes. Parce qu'ils étaient désormais plus nombreux,

22. Cf. le cas des huguenots au XVII^e siècle, dans Susanne Lachenicht, « Réfugees... », art. cit.

23. *Ibid.*

leur utilité se transformait en menace d'un « trop-plein ». Ces arguments de fermeture, fondés sur le refus de la concurrence économique et la xénophobie, ont largement dominé dans la longue durée les représentations négatives de l'immigration²⁴. L'éclatement des sources d'exercice du pouvoir, consubstantiel des sociétés modernes, permet à des instances « locales » d'imposer des mesures contradictoires avec des politiques décidées à l'échelle gouvernementale. Ainsi, à l'époque moderne, des membres des corps marchands et artisanaux de certains États pouvaient refuser d'ouvrir leurs portes à des artisans qui n'avaient pas été formés en leur sein. C'est la raison pour laquelle le faubourg Saint-Antoine à Paris fut un lieu privilégié d'installation d'artisans étrangers à partir du XVII^e siècle, un privilège royal leur permettant l'exercice du métier sans lettre de maîtrise, au grand dam des corps de métier parisiens²⁵. Inversement, les corps de métiers des villes du Brandebourg refusaient d'accueillir des réfugiés huguenots, auxquels le prince avait pourtant ouvert les bras en 1685²⁶.

Les usages du passé

Dans la négociation de l'accueil, passé et présent apparaissent étroitement entrelacés, d'abord parce que la mémoire

collective tient un rôle crucial dans les argumentaires mobilisés²⁷. C'est patent dans le cas de l'Assam : Anindita Ghoshal souligne que l'identité assamaise, surtout celle des élites, s'articule au *topos* d'avoir toujours constitué une minorité dans son propre pays. Cette représentation de soi a pesé sur le refus d'accueillir des migrants après la partition de l'Inde en 1947, suscitant des discours nationalistes et xénophobes. Bien plus, la mémoire est un élément essentiel de la construction et de l'investissement des identités collectives, et l'on accueille plus volontiers ceux qui nous semblent proches. Ainsi, certains groupes migratoires s'élaborent un passé commun ou similaire avec celui des sociétés d'accueil : les calvinistes d'origine wallonne aux Provinces-Unies, comme les huguenots du Brandebourg ou des colonies britanniques, se reconstruisent des généalogies congruentes avec les hiérarchies sociales locales, les Arméniens de Lviv en Ukraine recomposent le récit de leur arrivée dans la ville²⁸. Cela peut aller jusqu'à

24. Sur le cas français contemporain, Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècles)*. *Discours publics, humiliations privées*, Paris, Hachette Pluriel Référence, 2014.

25. Alain Thillay, *Le faubourg Saint-Antoine et ses « faux ouvriers »*. *La liberté du travail à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2002.

26. Susanne Lachenicht, *Hugenotten...*, *op. cit.*, p. 436-437; Ulrich Niggemann, « Craft guilds and immigration: Huguenots in German and English cities », in Bert De Munck, Anne Winter (eds.), *Gated Communities? Regulating Migration in Early Modern Cities*, Burlington, Ashgate, 2012, p. 45-60.

27. John R. Gillis, « Memory and identity: The history of a relationship », in *id.* (ed.), *Commemorations: The Politics of National Identity*, Princeton, Princeton University Press, 1994, p. 3-26.

28. Johannes Müller, « Permeable memories. Family history and the diaspora of Southern Netherlandish exiles in the Seventeenth Century », in Judith Pollmann, Erika Kuijpers (eds.), *Memory before Modernity*, Leyde, Brill, 2013, p. 283-295; Alexandr Ossipian, « The usable past in the Lemberg Armenian Community's Struggle for Equal Rights, 1578-1654 », *ibid.*, p. 28-43; Bertrand van Ruymbeke, Randy Sparks, *Memory and Identity. The Huguenots in France and the Atlantic Diaspora*, Columbia, University of South Carolina Press, 2004; Susanne Lachenicht, « Migrations. Entre mémoire(s) et "Erinnerungskultur" ». XVIII^e-XIX^e siècles : le cas des huguenots », *Francia*, 37, 2010, n° 2, p. 425-434; J. Olaf Kleist, *Political Memories and Migration: Belonging, Society, and Australia Day*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2016; Irial Glynn, J. Olaf Kleist (eds.), *History, Memory and Migration. Perceptions of the Past and the Politics of Incorporation*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012.

se revendiquer de la culture de l'autre, y compris pour répondre à ses injonctions. Mais l'effort s'avère souvent vain, comme le remarqua Hannah Arendt, réfugiée en France en 1933 et internée au camp de Gurs en 1940: « Pendant sept ans, nous essayâmes ridiculement de jouer le rôle de Français – ou tout au moins de futurs citoyens; mais au début de la guerre, on nous interna en qualité de “Boches” comme si de rien n'était²⁹. »

Précisément parce qu'elle est constitutive des identités, la mémoire est sélective. Ainsi, souvent, les sociétés d'accueil autant que les migrants ou les réfugiés eux-mêmes ne sont pas conscients de maints aspects de leur propre passé: ni des moments historiques qui, dans le temps long, ont suscité des migrations de masse, ni de l'accueil des migrants et des réfugiés qui ont produit nos sociétés hétérogènes et plurielles, ni de l'accueil de millions de colons³⁰. Résultat d'une permanente reconstruction, la mémoire ne saurait donc inclure le passé dans son intégralité, mais ce dernier est régulièrement réactivé pour les besoins du présent. Ainsi, le « travail de mémoire » se joue à travers des « revendications chrono-référentielles » très précises, pour reprendre le concept développé par Achim Landwehr, c'est-à-dire à travers des références au passé que nous faisons consciemment ou non, pour légitimer nos pratiques actuelles³¹. Comme le rappellent Amy Williams et Bill

Niven, la mémoire du *Kindertransport* – le sauvetage de 10 000 enfants venus du Reich à la fin des années 1930 et leur accueil en Grande-Bretagne – est ainsi utilisée aujourd'hui en Angleterre et en Allemagne pour défendre l'accueil des réfugiés syriens. En s'appuyant sur le concept de « mémoire multidirectionnelle » – l'articulation des souvenirs de différents passés –, ils montrent comment la mémoire est employée comme une « ressource morale ». Le *Kindertransport* fournit en effet deux points d'accès pour dialoguer avec la crise des réfugiés: il fut certes un acte de solidarité, mais il a également révélé les multiples restrictions à l'accueil mises alors en place. Tous les enfants n'ont pas été accueillis: décider de qui entraînait ou non relevait, comme aujourd'hui, de la négociation. Ainsi, Lord Alfred Dubs (« transporté » enfant en Angleterre) s'est appuyé sur la mémoire collective du *Kindertransport* pour faire accepter au Parlement en 2016 l'entrée en Grande-Bretagne des mineurs réfugiés venus de Syrie. Mais ces efforts n'ont pas suffi: cette mesure a été peu appliquée au niveau local, et le gouvernement conservateur de Boris Johnson, à peine arrivé au pouvoir en janvier 2020, s'est empressé de la rendre caduque.

Ces revendications « chrono-référentielles » remontent parfois plus en amont dans le temps. En 2016, au moment où Lord Dubs œuvrait à Londres pour faciliter l'accueil des enfants syriens en Grande-Bretagne, Ai Weiwei choisissait d'envelopper le Konzerthaus, voisin immédiat du centre névralgique des huguenots à Berlin, le Französischer Dom, leur église principale et lieu d'implantation d'autres institutions françaises (Amy Williams et Bill Niven). Ces protestants français persécutés pour leur religion, accueillis à bras ouverts par

29. Hannah Arendt, « Nous autres réfugiés », in *id.*, *La tradition cachée. Le Juif comme paria*, Paris, Christian Bourgeois éditeur, 1987, p. 68.

30. Roger Daniels, *Coming to America: A History of Immigration and Ethnicity in American Life (2nd edition)*, New York, Harper Perennials, 2019; Dominique Daniel, « Une autre nation d'immigrants », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 77, 2003, n° 1, p. 33-46; Irving Abella, Harold Troper, *None is Too Many: Canada and the Jews of Europe, 1933-1948*, Toronto, Lester Publishing, 1991.

31. Achim Landwehr, *Die anwesende Abwesenheit der Vergangenheit*, Francfort-sur-le-Main, S. Fischer, 2016;

Jacques Le Goff, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 1988.

le Brandebourg à la fin du xvii^e siècle, sont au cœur de la construction mémorielle nationale allemande et la chancelière Angela Merkel a activement sollicité leur souvenir au moment de défendre sa politique d'accueil, si décriée par ses opposants³². Autour de la Méditerranée, en Europe et aux Amériques, maints acteurs mobilisent aujourd'hui d'autres exemples, qui se réfèrent à la diaspora juive remontant au viii^e siècle avant notre ère, ou aux juifs séfarades³³. D'autres évoquent l'expérience arménienne ou bien les migrations forcées des peuples indigènes aux Amériques, en Australie, en Nouvelle-Zélande, avec l'arrivée de la colonisation européenne. L'horizon d'attente des migrants et des sociétés d'accueil, ainsi que les discours et les pratiques de la fuite, de la protection et de l'asile sont eux aussi issus de l'expérience, des rencontres et de la mémoire de différentes cultures.

Catégoriser, étiqueter, hiérarchiser

Les termes utilisés pour qualifier ceux qui souhaitent être accueillis figurent au cœur du processus de négociation. Mais si les mots semblent stables et intangibles aux acteurs de l'accueil (et aux historiens parfois), en réalité, comme le montrent les contributions d'Anindita Ghoshal et d'Annelise Rodrigo, la sémantique désignant un seul

et même groupe change selon les perspectives des acteur-ri-ce-s et au gré des circonstances. Annelise Rodrigo a d'ailleurs choisi d'adopter le terme tiers d'« accueilli », séparant perspectives *emic* (point de vue des acteurs) et *etic* (point de vue du chercheur). Autre exemple, celui de la partition de l'Inde en 1947, qui a érigé une frontière entre le Bengale oriental et l'Assam. Dès lors, comment nommer les très nombreux migrants du Bengale oriental cherchant à la traverser pour rejoindre l'Assam ? Pour le gouvernement fédéral indien, ces « migrants », « personnes déplacées » ou « évacuées » du Bengale oriental et de l'Assam avaient vocation à devenir des « citoyens légalisés ». En revanche, le gouvernement de l'État d'Assam les qualifia d'« étrangers », « infiltrés », « irréguliers » ou de « personnes de l'extérieur » – craignant la « contamination » de la langue, de la culture et de la société assamaïses. Le choix des mots signale ici des options politiques différentes – accueillir ou rejeter – selon les échelles de gouvernement.

Malgré les mots ou les motivations, accueillir par « humanité » ou par « charité » n'empêche pas ceux qui accueillent d'opérer une hiérarchisation des populations à aider. Aux xvi^e et xvii^e siècles déjà, les débats faisaient rage parmi les chrétiens de différents bords sur le « martyr légitime », qui ouvrait droit à canonisation dans le monde catholique, ailleurs à l'entrée dans la mémoire collective : la cause suffisait-elle à faire le martyr ou fallait-il que l'on soit exécuté, si possible dans d'atroces souffrances³⁴ ? Bien plus près de nous, les ambassadeurs au Chili évoqués plus haut définissaient, en creux, l'humanité comme une

32. Voir Susanne Lachenicht, *Hugenotten in Europa und Nordamerika...*, op. cit., p. 483-486, 495-506 et la littérature citée, ainsi que *id.*, « Huguenot immigrants and the formation of national identities, 1548-1787 », *The Historical Journal*, 50, 2007, n° 2, p. 309-331.

33. Myriam Yardeni, *Huguenots et juifs*, Paris, Champion, 2008 ; Susanne Lachenicht, « Memento Patriae. Religiöse Diasporen in der Frühen Neuzeit », in Sünne Juterczenka, Kai-Marcel Sicks (eds.), *Figurationen der Heimkehr. Die Passage vom Fremden zum Eigenen in Geschichte und Literatur der Neuzeit*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 2011, p. 179-193.

34. Voir par exemple Jonathan Sheehan, « Comparison and Christianity: Sacrifice in the age of the Encyclopedia », in Renauld Gagné et alii (eds.), *Regimes of Comparatism: Frameworks of Comparison in History, Religion, and Anthropology*, Leiden, Brill, 2018, p. 177-209.

obligation morale personnelle et contingente. À leurs yeux, cela n'ouvrait pas de « droit » généralisable à tous. Cette obligation individuelle leur permettait en revanche de s'affranchir temporairement des règles du droit international, et de le faire à discrétion en décidant qui pouvait, ou non, être placé sous leur protection. Même labilité à l'arrivée: les « réfugiés » en détresse, que l'on imaginerait premiers récipiendaires d'une aide humanitaire, peuvent apparaître comme une menace lors des arrivées en masse. Ce fut le cas des réfugiés espagnols – près de 500 000 – arrivant en France au début de 1939 après la chute de Barcelone, qui annonçait la défaite finale de l'Espagne républicaine et la victoire de Franco. Par la puissance de leur présence, ils incarnaient, dans la France des « années troubles », les peurs entremêlées d'une guerre annoncée et du passage à l'acte qui ferait basculer le pays de « la violence abstraite des signes pour la violence des faits³⁵ ».

Les discours – positifs et négatifs – apparaissent également liés aux « chiffres », au nombre réel ou perçu, aux arguments qui séparent majorité et minorité, aux notions d'« afflux », de « vagues », d'« inondation », autant de termes liés à l'eau et qui résonnent souvent avec la notion de « contamination »³⁶. Les termes « réfugié » et « migrant » sont chargés de manière positive ou négative selon les contextes historiques. À l'époque moderne, l'usage de « réfugié » se développe, avec des connotations plutôt positives: ces femmes, ces hommes,

ces enfants en détresse doivent être secourus³⁷. Le discours actuel, qui présente les réfugiés comme la catégorie la plus légitime à être accueillie, a commencé à être élaboré dans les années 1920 dans le sillage d'une sortie de guerre qui « fabriqua » des millions de réfugiés et d'apatrides à la suite de l'implosion des empires, du bouleversement des frontières et des différents traités de paix. Mais cela n'alla pas sans variations. Entre réfugié et migrant, selon les contextes historiques et les pays d'installation, la hiérarchie est longtemps demeurée instable. Ainsi, dans le contexte canadien des années 1930, les réfugiés en détresse, des juifs venant d'Europe, étaient perçus de manière négative parmi d'autres groupes de migrants, alors que les populations dites « migrantes » étaient considérées comme de nouveaux arrivants rentables, apportant des bras, des compétences et parfois des richesses bienvenues³⁸. Par ailleurs, des subdivisions apparaissent au sein même de chacune des catégories. Toujours dans les années 1930, en temps de crise, certains migrants « valaient » mieux que d'autres, notamment ceux qui répondaient exactement aux besoins du pays d'accueil et qui n'apparaissaient en rien menacer l'identité ou concurrencer la main-d'œuvre nationales. Pendant et après le second conflit mondial, les totalitarismes créèrent, presque partout dans le monde, un nombre sans cesse croissant de réfugiés, d'apatrides et de « déplacés »: ils étaient en-

35. Pierre Laborie, « Espagnes imaginaires et dérives prévischistes de l'opinion française (1936-1939) », *Les Français des années troubles*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001, p. 101.

36. Nancy L. Green, *Repenser les migrations*, Paris, Presses universitaires de France, 2002.

37. Geert H. Janssen, « The legacy of exile and the rise of humanitarianism », in Brian Cummings, Ceri Law, Karis Riley, Alexandra Walsham (eds.), *Remembering the Reformation*, Londres, Routledge, 2020, p. 226-242; *id.*, « The republic of the refugees: Early modern migrations and the dutch experience », *The Historical Journal*, 60, 2017, n° 1, p. 233-252; Naïma Ghermani, « *Nous, pauvres exilés* », *op. cit.*

38. Jan Lucassen, Leo Lucassen, « Introduction », in *id.* (eds.), *Migration, Migration History, History: Old Paradigms and New Perspectives*, *op. cit.*, p. 10-38, p. 17.

viron vingt millions en Europe quand les combats cessèrent en mai 1945. Mais là encore, une hiérarchie existait : dans les années de sortie de guerre, les survivants juifs continuèrent d'être rejetés partout, tandis que les Allemands en fuite ou expulsés des territoires de l'Est ne furent pas considérés comme réfugiés, et que les Baltes bénéficièrent d'une image largement positive quelle qu'ait été leur attitude pendant le conflit.

En 1951, la Convention de Genève relative au statut des réfugiés chercha à répondre à cette situation et à mettre en place une protection à vocation universelle³⁹. En apparence, elle sembla prendre définitivement acte du changement de paradigme entamé en 1920 : accueillir les demandeurs d'asile devenait un devoir qui s'imposait à la communauté internationale quand les politiques migratoires relevaient de la souveraineté des États-nations. Mais le mot ne fait pas la chose. Les représentations négatives et la méfiance n'ont jamais disparu et depuis les années 1990, elles tendent à se généraliser. Non pas pour opposer les réfugiés à des migrants économiques redevenus « utiles », mais au contraire pour les confondre dans un même rejet. La négociation de l'accueil prend alors la forme d'une discussion sémantique aux conséquences dramatiques pour celles et ceux qui sont concernés au premier chef : les motifs et le profil des demandeurs d'asile sont

ainsi examinés avec une attention croissante afin de débusquer « faux réfugiés » et « vrais migrants économiques ». Le qualificatif utilisé pour les candidats à l'accueil s'avère donc un enjeu crucial : parce que les définitions conservent une part d'incertitude, elles ouvrent un espace pour la négociation. À partir de cette analyse centrée sur les pays du « Nord », il faudrait élargir la focale, pour proposer une histoire globale, comparée et croisée de l'accueil. Cela passe par la prise en compte de la multiplicité des acteurs, de leur agentivité, des myriades de situations individuelles et de configurations locales qui doivent sans cesse venir (re)questionner nos savoirs. Les analyses d'Anindita Ghoshal pour l'Inde du xx^e siècle nous encouragent, par ailleurs, à décentrer le regard pour intégrer la diversité des expériences vécues en Afrique, en Asie et en Amérique latine (Caroline Moine), et en mesurer l'impact dans les négociations menées par les migrants qui demandent l'accueil, à leur arrivée. Enfin, pour ce qui est de la chronologie, au-delà de la réflexion menée dans ce dossier entre époques moderne et contemporaine, l'entretien avec Claudia Moatti autour de l'historiographie antique ouvre de nouvelles pistes de comparaison au-delà même de la discipline historique (voir aussi l'entretien avec Olaf Kleist). Par ailleurs, à travers l'éclairage porté sur « l'entre-deux », il souligne la nécessité d'approcher les migrations comme un processus et désigne, à sa manière, le « lieu » – qu'il soit topographique ou dématérialisé, unique ou multiple – où se reconnaît l'autre et où se joue la négociation de l'accueil.

39. Il fallut néanmoins attendre 1967 et l'adoption de la Convention de New York, dite de Bellagio, pour que le statut soit élargi aux réfugiés non européens et que soient également levées les limites temporelles inscrites dans la convention de 1951.

Marianne AMAR *et al.*

Marianne AMAR est historienne, responsable du département de la recherche au Musée national de l'histoire de l'immigration. Chercheuse associée à l'Institut des sciences sociales du politique (UMR 7220), elle est *fellow* de l'IC Migrations. elle a codirigé « Retour au temps long » (Diasporas, n° 23-24).

Susanne LACHENICHT est professeur en titre à l'université de Bayreuth (Allemagne). De 2002 à 2004 elle fut présidente de la *European Early American Studies Association*. Ses principaux ouvrages sont (dir.) *Europeans Engaging the Atlantic. Knowledge and Trade* (Frankfurt/Main, New York, 2014) et (avec Dagmar Freist dir.) *Connecting Worlds and People. Early Modern Diasporas* (London, 2016).

Isabelle LACOUÉ-LABARTHE, est historienne à l'IEP de Toulouse, rattachée au LaSSP, (EA 4175). Elle est codirectrice de la revue *Diasporas: circulations, migrations, histoire*. Spécialiste de l'histoire des femmes et du genre, elle a notamment publié *Femmes, féminisme, sionisme, dans la communauté juive de Palestine avant 1948* (Paris, 2012), et en codirection, « Récit de femmes en Méditerranée », *Rives méditerranéennes* (n° 52, 2016).

Mathilde MONGE, est historienne (Université Toulouse 2 / (UMR CNRS 5136)) et *fellow* de l'IC Migrations. Elle est l'auteur de *Des communautés mouvantes*. (Genève, 2011) et avec Natalia Muchnik de *L'Europe des (16^e-18^e siècles)* (Paris, 2019).

Annelise RODRIGO, est docteure en histoire contemporaine et est actuellement post-doctorante à la Fondation pour la mémoire de la Shoah de Paris. Son travail de doctorat, intitulé *Sauver les plus irremplaçables? Une histoire du refuge canadien par les associations pendant la Seconde Guerre mondiale*, a obtenu en 2019 le prix de la meilleure thèse en études canadiennes de l'Association française des études canadiennes (AFEC). Elle s'intéresse aux déplacements contraints de populations et à leurs impacts sociaux, culturels et politiques sur les sociétés d'accueil nord-américaines et européennes dans le premier xx^e siècle. Elle travaille actuellement sur l'accueil de mouvements d'enfants dans les années 1920-1945 entre l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord.

Étudier les mobilités antiques : réflexions sur un tournant historiographique

Entretien avec Claudia MOATTI
propos recueillis par Marianne AMAR

Marianne Amar: Les sociétés anciennes ont longtemps été présentées comme des sociétés immobiles. Est-ce que vous pouvez revenir brièvement sur cette tradition historiographique?

Claudia Moatti: Dans un article paru en 1971, le démographe Wilbur Zelinsky théorisait l'idée, largement répandue avant lui, que la migration avait constitué un élément marginal ou exceptionnel dans les périodes pré-contemporaines: liant la mobilité humaine au niveau de développement d'une société, il expliquait que la transition démographique vers une forte migration (« *the mobility transition* ») datait seulement de la révolution industrielle, caractérisée par les progrès de la technologie et de la rationalité. Cette théorie évolutionniste eut un grand écho, comme le montre, dans ces mêmes années, chez le grand historien de Cambridge Moses Finley par exemple, la définition des sociétés antiques comme des sociétés de face-à-face.

Sans doute les historiens savaient-ils depuis longtemps que les sociétés anciennes avaient connu des mouvements de population, et l'étude de la colonisation grecque des VIII^e-VI^e siècles ou des échanges en Méditerranée archaïque en avait montré toute l'importance. Mais dans le premier cas, ils considéraient ce phénomène comme exceptionnel, et s'intéressaient plutôt à la fondation comme événement et aux processus d'acculturation entre colons et locaux; dans

le second cas, ils analysaient la production, la distribution, le quantitatif donc¹, sans prendre en compte le phénomène migratoire en tant que tel. Si aujourd'hui certains plaident encore pour l'idée d'un « développement endogène des sociétés antiques » et pensent que ce qui compte pour l'historien, c'est la masse de ceux qui restent et « qui absorbent ceux qui viennent² », si très peu d'ouvrages de synthèse sur l'Antiquité consacrent un chapitre aux migrations en dehors des travaux de démographie historique, la plupart des historiens retiennent que les sociétés antiques (et plus largement pré-contemporaines) ont été mobiles. Une vision que les Anciens n'auraient pas démentie, si l'on en juge par la mémoire des migrations archaïques dans l'imaginaire antique, ou l'omniprésence du voyage dans les premiers grands textes: le récit de l'Égyptien Ounamon au X^e siècle, la saga d'Ulysse, celle d'Énée – jusqu'à saint Paul qui hypostasieait la figure du migrant.

Marianne Amar: Vous avez mis en lumière un migratory turn dans l'étude des mondes anciens, en lien avec l'émergence de la world

1. Voir Bernard Knapp, Peter Van Dommelen, « Introduction », in *id.* (eds.), *Material Connections in the Ancient World. Mobility, Materiality and Mediterranean Identities*, Oxford, Oxford University Press, 2013, p. 1-18

2. Roland Étienne, « Mobilités, immobilismes des personnes et des groupes », in Pierre Rouillard (dir.), *Mobilités, immobilismes. L'emprunt et son refus*, Paris, De Boccard, 2007, p. 91-93.

history qui a incontestablement contribué à renouveler les études migratoires. Pour les mondes anciens, quels en sont les principaux apports ?

Claudia Moatti: En introduisant dans les sciences humaines et sociales la dynamique de la globalisation, ces approches ont incité à prêter une attention particulière aux connexions, aux réseaux, donc aux mobilités. À l'analyse des territoires, souvent déterminée par l'histoire nationale, s'est ainsi peu à peu substituée celle des circulations ou de l'environnement – d'où l'intérêt porté à la mer, et le développement des *Sea Studies* ou de la thalassographie, annoncé par le livre très débattu de Peregrine Horden et Nicholas Purcell, *The Corrupting Sea*, paru en 2000³. Mais ces déplacements ont ouvert d'autres pistes: par exemple, une réflexion nouvelle sur la formation des identités en migration, bien illustrée par les travaux d'Irad Malkin sur les circulations grecques archaïques⁴; ou encore la prise en compte de sources négligées jusqu'alors. Dans son livre sur la Méditerranée préhistorique et protohistorique, *The Making of the Middle Sea. A History of the Mediterranean from the Beginning to the Emergence of the Classical World*⁵, paru en 2013, Cyprian Broodbank définissait ainsi son travail comme une « histoire barbare » ou « polyglotte », c'est-à-dire non limitée aux sources latines et grecques, l'idée étant de redonner aux peuples soumis par les Grecs et les Romains la place qu'ils méritent et surtout de travail-

ler à partir de traces ou de documents produits par ces peuples.

Marianne Amar: Dans cette relecture, vous privilégiez des catégories plus larges que la migration: les circulations, la mobilité que vous définissez comme un processus inscrit dans le temps, et non comme une césure. Dans quelle mesure la mobilité s'avère-t-elle plus pertinente que le terme de migration pour l'Antiquité? Est-ce qu'il faut opposer mobilité et sédentarité?

Claudia Moatti: Le tournant migratoire s'est accompagné d'un grand effort théorique et définitionnel. C'est ainsi en effet qu'au concept de « migration », qui suggère un mouvement déracinant (changement de résidence, permanent ou semi-permanent, et de milieu social), s'est superposé celui, plus large, de « mobilité », entendue comme « processus social ». Comme l'écrivait l'historien Dirk Hoerder, la mobilité commence avec le fait de quitter sa famille et s'achève dans un processus transnational⁶. Cela permet de penser les déplacements de population non comme des événements exceptionnels mais comme des phénomènes sociaux: pensons par exemple aux liens étroits entre mobilité géographique et mobilité sociale, au partage des rôles dans les familles et donc à la mobilité liée aux cycles de vie, aux micro-mobilités saisonnières ou régionales, davantage étudiées aujourd'hui. L'un des effets de ce déplacement conceptuel a été aussi d'élargir le champ de l'enquête. Dans le monde romain, les migrants à étudier ne sont donc pas seulement des étrangers déracinés de force (otages ou esclaves) ou des barbares menaçants, mais, venant de toutes origines (citoyens et non citoyens) et se déplaçant à courte et à longue distance, des marchands, des étudiants, des profes-

3. Peregrine Horden, Nicholas Purcell, *The Corrupting Sea. A Study of Mediterranean History*, Londres, Wiley-Blackwell, 2000.

4. Irad Malkin, *Un tout petit monde. Les réseaux grecs de l'Antiquité*, Paris, Les Belles Lettres, 2018.

5. Cyprian Broodbank, *The Making of the Middle Sea. A History of the Mediterranean from the Beginning to the Emergence of the Classical World*, Londres, Thames and Hudson, 2013.

6. Dirk Hoerder, *Cultures in Contact. World Migrations in the Second Millennium*, Durham, Duke University Press, 2002, p. 10.

Étudier les mobilités antiques : réflexions sur un tournant historiographique

seurs, des médecins, des rhéteurs, des travailleurs saisonniers, des ouvriers, des artisans, des artistes, des exilés politiques ou des fugitifs fiscaux, mais également tous ces Romains qui, à titre public, furent envoyés comme colons, soldats ou administrateurs. C'étaient parfois des familles entières qui se déplaçaient : inscriptions et analyses isotopiques convergent pour attester la présence de femmes et d'enfants parmi ces migrants, même si la mobilité féminine (principalement des épouses de soldats ou de marchands, et des esclaves) semble bien plus réduite que celle des hommes.

Quel pourcentage représente cette mobilité ? L'augmentation du nombre de normes concernant l'absence, la captivité, le changement de domicile, le contrôle des étudiants, des marchands, etc. est un signe de l'importance que prit à l'époque impériale la circulation des personnes. Il est toutefois quasiment impossible de quantifier sérieusement. Certains historiens avancent le chiffre de 5 % de la population mais c'est une pure hypothèse : l'Antiquité ne nous a pas livré de statistiques, si bien que nos analyses portent sur des échantillons dont on ne peut établir la représentativité. Et puis, à partir de quel moment peut-on dire qu'une société est mobile ?

En revanche, il est possible d'étudier la formation de véritables diasporas (le mot étant dépouillé de sa dimension victimaire, autre effet de l'effort théorique du « tournant migratoire ») et de chaînes de migration, dont témoigne l'existence, dans les villes de l'Empire, d'associations de gens venant de la même cité ou du même village. Les inscriptions plurilingues de Rome (latin/grec/palmyrénien, par exemple) permettent tout particulièrement d'appréhender ce phénomène ; elles révèlent aussi le développement d'une sorte de « cosmopolitisation » de l'Empire, c'est-à-dire le fait que les migrants tendent à cumuler les identités plutôt que de les substituer l'une à l'autre :

chez un même individu, origine palmyrénienne, langue araméenne, citoyenneté romaine, culture grecque s'affichent à égalité avec des fonctions différentes.

Marianne Amar : Ce processus de mobilité exige-t-il des compétences particulières ? Est-ce qu'il construit une culture de la mobilité, et le cas échéant, comment la décrire ?

Claudia Moatti : C'est sans doute une des questions les plus passionnantes et les moins étudiées. Elle met au cœur du problème l'expérience des migrants. Non seulement le départ exige un savoir et une organisation, mais la vie en mobilité produit également du savoir : géographie, langues, coutumes et droits locaux, opportunités à saisir. Un texte du 1^{er} siècle avant notre ère, le *Périple de la mer Érythrée*, écrit par un marchand très savant, décrit les routes maritimes qui mènent de l'Égypte à l'Afrique ou encore à l'Inde, et relève tout ce qu'il importe de connaître : les meilleurs endroits où accoster, le comportement des chefs locaux, les cadeaux à offrir, les bénéfices à faire... Plus généralement, les itinéraires (pour les routes terrestres) et les périple (pour les routes maritimes), qui ne sont pas des textes officiels, mais sont écrits par des particuliers, se multiplient à cette époque, attestant à la fois d'un rapport personnel et physique au territoire parcouru (on est loin des cartes scientifiques), d'un accroissement des connaissances et de la formation de réseaux dont le croisement forme finalement l'empire.

Marianne Amar : Est-ce que l'on peut parler d'un territoire qui serait construit par le mouvement même des acteurs ? Que l'on pourrait ainsi habiter en mouvement/le mouvement, avec des socialisations spécifiques ?

Claudia Moatti : On a souvent analysé l'Empire romain selon le modèle braudélien et wallersteinien du centre et de la périphérie. Sans remettre en question l'importance de

Rome comme capitale, « puisque de toutes les villes il y a une route qui mène à Rome », il importe de rappeler que très vite, au début du I^{er} siècle de notre ère, en raison des multiples voyages de l'empereur, « Rome est là où se trouve l'empereur », comme le disent les textes de droit. Le centre n'est donc pas fixe, il se déplace, et l'histoire du règne impérial s'écrit aussi sous la forme d'un itinéraire par lequel l'empereur prend possession de son empire et en démontre l'immensité.

Mais les autres mobilités ont favorisé également la création de réseaux entre cités ou entre individus de régions différentes. Prenons le cas d'un sénateur qui a été gouverneur dans cinq ou six régions différentes, passant ainsi une bonne partie de sa vie loin de Rome: il y a noué des liens avec les notables locaux, qui eux-mêmes se trouvent alors en relation; ses réseaux ont contribué au resserrement des liens entre les différentes parties de l'Empire, tout autant, mais autrement, que les déplacements de l'empereur ou les diasporas de marchands. La même chose peut se dire des relations d'hospitalité entre intellectuels grecs et romains ou des solidarités chrétiennes qui s'égrenaient d'un lieu de contact à un autre: Athènes, Rhodes, Pergame, Alexandrie, Rome, Smyrne et dès le IV^e siècle aussi Antioche, Constantinople, Carthage, Nicomédie, Beyrouth, Jérusalem. La mobilité, et avec elle la correspondance active, l'échange des savoirs, les rituels de rencontre, ou encore la traduction ont tissé dans l'Empire de véritables territoires, intellectuels ou spirituels, dotés de valeurs, de codes et d'intérêts spécifiques, parfois en conflit avec le territoire impérial. C'est en ce sens qu'étudier la mobilité, introduire le mouvement dans l'histoire, change la perception même de l'espace.

Marianne Amar: L'une des grandes questions que posent les migrations concerne les

conditions de l'accueil ou de l'intégration. Quels en sont, dans la Rome antique, les principaux acteurs, les lieux et les modalités? Quel rôle tient la négociation dans cette expérience de la mobilité? Qui négocie avec qui, en quelle occasion, pourquoi et comment?

Claudia Moatti: Dans le monde antique, avant l'unification de la Méditerranée par Rome, la mobilité a toujours été associée à la précarité. Hors de la cité, point de droit. Pour remédier à cette situation, les cités ont passé entre elles des accords visant à assurer une protection à leurs ressortissants lorsqu'ils étaient au loin, et à ceux des cités contractantes lorsqu'ils se trouvaient chez elles: accords de type économique, qui définissaient les lieux et conditions de l'échange, accords d'isopolitie, qui assuraient des droits civiques aux migrants de ces cités; accords interdisant la pratique du droit de saisie, qui menaçait corps et biens des étrangers: ce furent en Grèce les conventions d'*asylia*, et à Rome les traités d'amitié ou d'hospitalité. L'hospitalité, disait justement Claude Lévi-Strauss, était la politique internationale des sociétés traditionnelles. L'hôte était une sorte d'étranger « relatif »: il avait un statut dans la cité étrangère, tout en conservant son altérité parce qu'il n'était pas destiné à rester; il y était familier, visible et différent à la fois. Avec le développement de l'hégémonie romaine au I^{er} siècle avant J.-C., et donc des contacts avec le bassin méditerranéen, ces étrangers relatifs se multiplièrent, ce qui conduisit les Romains à créer un magistrat spécifique (le préteur pérégrin) et des procédures particulières pour régler les différends entre Romains et pérégrins. Le territoire romain peut ainsi se définir avant tout comme un espace juridique, constitué par les multiples accords conclus entre Rome et les peuples étrangers qu'elle rencontrait et/ou soumettait.